

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article10832>

Une loi pour mieux protéger les sources et les espions

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : jeudi 28 mai 2009

Spyworld Actu

Ils sont infiltrés, ils travaillent sous fausse identité pour noyauter des réseaux terroristes ou de trafic de stupéfiants. Ces agents et policiers, ainsi que leurs sources, seront désormais mieux protégés : c'est le but d'un article de la future loi de programmation sur la sécurité intérieure (LOPSI) présentée ce matin en conseil des ministres.

Cet article prévoit qu'il est désormais formellement interdit de divulguer l'identité réelle d'un infiltré, même devant la justice. Il s'agit d'une vraie question de sécurité, pour l'agent lui-même et pour sa famille. Cette protection permet à l'infiltré de mieux dormir.

D'autant que le fait de s'attaquer au policier qui les a infiltrés n'arrête plus les cartels ou les gangs, selon le commissaire François Thierry. "Les organisations criminelles n'hésitent plus à faire passer le mot qu'elles cherchent un agent infiltré", poursuit le patron du SIAT, le service de la PJ qui monte et pilote les opérations d'infiltration

► [Pendant 11 ans, Michel Sandoli, ancien flic, a infiltré les réseaux de trafic de drogue \(7'18"\)](#)

Un agent infiltré n'est pas "jetable", parce que sa formation a demandé du temps et de l'argent. Parce que sa mission d'infiltration implique des sacrifices personnels et qu'elle dure deux heures, ou plus d'un an. "Les agents qui travaillent en IF (Identité Fictive, ndlr) doivent vivre une vie de clandestin. La vie de leur identité de couverture. Il faut étayer votre légende", explique l'ancien responsable des actions clandestines de la DGSE.

► [Le général Pierre-Jacques Costedoat a dirigé les actions clandestines de la DGSE \(6'49"\)](#)

Avec la loi LOPSI, si l'affaire du Rainbow Warrior se produisait aujourd'hui, les noms des deux agents de la DGSE arrêtés en Nouvelle-Zélande - Alain Maffart et Dominique Prieur - ne pourraient pas sortir. Ils ne seraient que les époux Turenge. Leurs vies personnelle et professionnelle n'auraient sans doute pas été autant affectées par les conséquences de cette opération.

Identité protégée pour les "indics"

Au-delà des opérations d'infiltration, la loi LOPSI prévoit d'étendre la protection aux sources des services de renseignement et de PJ : les "indics, les "cousins". Renseignement ou police judiciaire, sans source, il n'y a pas d'affaire. Donc, leur protection est légitime, explique cet ancien agent du service action de la DGSE. "Il faut protéger la source et sa famille des représailles, parce que si demain, dans la presse par exemple, on sait que vous avez lâché une source, c'est fini", justifie Perre Martinet.

Et puis, si une source est lâchée, le service qui l'avait recrutée perd toute crédibilité. Sa capacité à monter d'autres opérations s'effondre. D'ailleurs, explique le commissaire Thierry, "la protection est la première demande d'une source, avant la rémunération. Je comprends qu'on puisse trouver choquant de transiger avec quelqu'un qui commet des infractions. L'idée n'est pas d'absoudre les délinquants, de leur donner une caution morale à partir du moment où ils aident la police, mais de leur garantir une protection physique et juridique dans le cadre de l'affaire pour laquelle ils aident la police", conclut le commissaire François Thierry.

► [Les sources ont le poids de toute la procédure et de leur sécurité sur les épaules, explique le commissaire](#)

[François Thierry \(7'28"\)](#)

Le projet de loi Lopsi est présenté ce matin en conseil des ministres par Michèle Alliot-Marie, la ministre de l'Intérieur (lire notre article ci-dessous).

► [Le reportage de Franck Cognard, au micro France Info de Marc Fauvelle \(4'23"\)](#)

Post-scriptum :

<http://www.france-info.com/spip.php...>